



Nouvelles de la Loire armoricaine

Où en est le programme de rééquilibrage du lit entre les Ponts-de-Cé et Nantes ?

La situation de confinement : pas de restriction pour l'environnement !

Des analystes de l'actuelle situation de pandémie observent que « *c'est la première fois que la santé humaine passe devant les obligations de l'économie* ». Par extension, il faut aussi que la santé de la nature soit associée à celle de ses occupants et que notre environnement ne fasse pas les frais de la crise...

LES NOUVELLES

➤ Plan Loire grandeur Nature : ALERTE pour la poursuite de la phase V...

✓ **Mai 2019 : lancement d'une alerte sur le PLGN V** face à l'absence inquiétante de préparation alors que le Plan IV se termine fin 2020. A l'origine de cette alerte qui a mobilisé les grandes associations ligériennes, le CLD a participé aux différentes réunions suivantes :

○ **14 mai 2019 à St Sébastien s/Loire dans le cadre d'une réunion de la Région PdL :** questionnement sur l'absence de préparation du Plan Loire V. Réponse de Madame Morançais présidente de la Région : « On en parle ! » avec promesse de se charger avec son équipe de la vérification de la situation.

○ **25 novembre 2019 à Orléans avec le préfet coordonnateur du Plan Loire** sur sollicitation du groupement des associations ligériennes, où nous avons affirmé la nécessité de la continuité des projets qui doivent retrouver de la consistance en concertation avec tous les acteurs. Le CLD insiste particulièrement sur la bonne identification dans le futur Plan du programme développé dans les Pays de la Loire pour relever la ligne d'eau d'étiage entre les Ponts-de-Cé et Nantes. Le Préfet coordonnateur s'engage à organiser au plus vite un forum des acteurs du Plan Loire (ci-après).

○ **8 janvier 2020 à Orléans au Forum des acteurs du Plan Loire**

pour dresser un bilan du PLGN IV et réfléchir aux perspectives du Plan V. Contribution des acteurs (élus, organismes, associations, usagers) dans différents ateliers et intervention du CLD au cours de l'assemblée générale pour que le programme de rééquilibrage apparaisse clairement et pleinement dans le Plan Loire V...

○ **2 mars 2020 à Nantes avec les élus de la Région Pays de Loire :** construction de propositions concertées suite au forum des acteurs et demande renouvelée pour que le programme de rééquilibrage soit un élément prioritaire bien identifié dans le Plan Loire V...



La délégation inter associative à Orléans composée de Loire Vivante – ERN France et du CLD représenté par Jacques Birgand et le regretté Emile Durand...

➤ Les enjeux du programme de rééquilibrage pour la Loire de demain

Par devoir de mémoire, nous tenons à rappeler que « le relèvement de la ligne d'eau d'étiage » était un des objectifs prioritaires du premier Plan Loire engagé en 1994, ceci pour répondre aux dégradations catastrophiques survenues dans les années 1970 à la suite de dragages démesurés et de suppressions de seuils arbitraires, réalisés sans aucune étude d'impact dans un quasi-monopole décisionnel du Port Autonome sur le fleuve... D'autant que ces actions se sont conjuguées avec des aménagements déstructurants plus anciens réalisés pour la navigation tout au long du 20^e siècle : chenalisation et bassin à marée en amont de Nantes, calibrage et surcreusement continu de l'estuaire aval... Il ne faut donc pas oublier les causes humaines de la chute de la ligne d'eau et le devoir de réparation pour l'équilibre du fleuve et ses différents patrimoines...

✓ **Pourquoi la Loire doit retrouver une ligne d'eau « fonctionnelle » ?**

A défaut de pouvoir restaurer le niveau d'équilibre des années 1970, l'objectif prioritaire est de rétablir à terme une ligne d'eau fonctionnelle permettant d'assurer les usages essentiels du fleuve, aussi bien écologiques que patrimoniaux et humains, tels que :

- l'alimentation des annexes fluviales (bras, boires, marais) à leurs périodes stratégiques pour leur dynamique et les cycles biologiques (reproduction du brochet en particulier) ;
 - le niveau optimal de la nappe d'accompagnement, véritable source de la vallée pour les zones humides et l'hygrométrie de la plaine alluviale ;
 - la préservation de la biodiversité exceptionnelle du fleuve et de la vallée ;
 - le paysage patrimonial des îles (conditionné par la présence de bras actifs ou semi-actifs) ;
 - la capacité d'autoépuration de la vallée (et donc la qualité de la ressource en eau) ;
 - l'accès au fleuve, l'accueil des riverains et des touristes ;
 - le canotage et la plaisance, l'usage des cales et des quais (trop souvent inutilisables) ;
 - la pêche et les habitats piscicoles ;
 - la productivité des herbages naturels pour l'agriculture traditionnelle...
- >>> autant d'enjeux essentiels pour transmettre l'héritage en bon état nos enfants...

✓ **Planification et évolutions du programme de rééquilibrage**

Le programme est actuellement dans la phase des choix techniques après les orientations données par les études. Les appels d'offres ont été établis et communiqués aux entreprises, les réponses sont en cours de dépouillement pour établir les choix.

- ✓ **Evolution du programme :** Dans le bras de l'île Neuve-Macrière, les évolutions portent sur la simplification des mouvements mécaniques des matériaux. Pour Bellevue, une protection des fonds à l'aval de l'ouvrage est en cours de définition du fait de la présence du pont..
- ✓ **Actualisation du calendrier** (documents maîtrise d'ouvrage CLA - VNF) : le calendrier des travaux annoncé en 2018 a été modifié et repoussé de trois années pour Bellevue. Ces nouvelles dates doivent être respectées, les retards répétés doivent cesser, même si nous pouvons comprendre que pour des raisons d'instruction et de financement, la phase de travaux sur Bellevue ne puisse être engagée qu'en 2023 (au lieu de 2020 à l'origine). A noter que cependant que l'enquête d'utilité publique aura bien lieu au quatrième trimestre 2020 et que la première phase de travaux est prévue en 2021.

La nouvelle planification annoncée lors de la Commission Locale des Usagers par Voies Navigables de France le 3 février 2020

- > 2020 : Instruction des dossiers techniques, administratifs et autorisations
- > **4^{ème} trimestre 2020 : Enquête d'utilité publique**

Calendrier des travaux :

- > 2021 : secteur A – Montjean – Ingrandes-Le Fresne (durée de 1 à 2 années)
- > 2022 : secteur B – Anetz – Ancenis - Oudon (durée de 2 à 3 années)
- > 2023 : secteur C – Bellevue-Ste Luce sur Loire (durée de 2 années)

✓ Les zones d'interventions (documents maîtrise d'ouvrage CLA - VNF)

Les interventions du programme entre Les Ponts-de-Cé et Nantes



✓ Bellevue et ses particularités (documents maîtrise d'ouvrage CLA - VNF)

Scénario retenu : passage sur le seuil rocheux historique

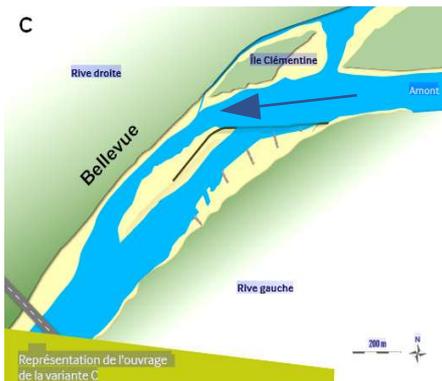
- **Navigation et migration des espèces :** hors périodes critiques d'étiages, le chenal de navigation en rive droite assurera sur le seuil un tirant d'eau minimal de 1 mètre avec des vitesses ordinaires de courant inférieures à 2 m/s. Au-dessous de 350 m³/s de débit, la durée du franchissement sera limitée selon les marées comme l'indiquera une signalisation sur le site. Pour faciliter la remontée des poissons migrateurs aux périodes critiques, une passe en rive gauche « anti cul-de-sac » est à l'étude à la demande de l'OFB (Office français de la biodiversité).

- **Incidence sur le niveau des crues :** pour la protection des lieux et de la population, les simulations pour une crue comparable à celle de 1982 indiquent qu'il y aura, pour un même débit, une légère diminution du niveau grâce à l'ouverture des bras et leur désencombrement.

- **Les puisages et la qualité de l'eau :** le volume oscillant dû à la marée étant diminué par le rétablissement du seuil, la turbidité devrait être réduite et déplacée vers l'aval. Il ne devrait pas donc être nécessaire de déplacer le principal point de captage de la métropole nantaise à Mauves, déjà remonté de 14 km en 1989. Celui-ci alimente en eau brute l'usine de traitement de La Roche pour une distribution d'eau potable à environ 600 000 habitants. Sur le site de Basse-Goulaine qui compte de multiples points de puisage par forages dans la nappe, le relèvement de la ligne d'eau permettra de freiner la remontée de la salinité et une meilleure filtration des eaux.

- **Le rééquilibrage de la Loire des Ponts-de-Cé à... St Nazaire !**

Comme le demande un certain nombre de personnalités, un programme estuaire aval doit être engagé pour la préservation de ses richesses naturelles. La cohérence du rééquilibrage serait alors complète avec l'amortissement de l'onde de marée et l'atténuation des surcotes dans les conditions climatiques dégradées. A signaler qu'une expérimentation de recréation de vasières latérales était inscrite dans le Plan Loire III (2007-2013), mais n'a pas été réalisée...



- **Les affirmations et interrogations :** au cours des divers échanges réalisés durant la phase de concertation engagée par Voies Navigables de France, nous avons reçu de nombreuses observations. Un document spécifique avec des éléments de réponses est consultable sur le site du CLD. La communication de l'association reste ouverte pour les échanges sur les connaissances liées au fleuve et nous ne manquerons pas de répondre à vos messages. Adresse courriel : contact@loire-de-demain.fr
- **Invitation du CLD – les liens avec les nouveaux élus municipaux et intercommunaux.**

- Le report du second tour des élections ne permet pas actuellement d'organiser une visite sur la Loire. Nous avons l'intention d'inviter les maires des communes riveraines pour une croisière d'information et d'échanges sur le programme de rééquilibrage et cette rencontre doit donc être reportée. Nous ne renonçons pas à ce rassemblement et de nouvelles informations seront communiquées ultérieurement.

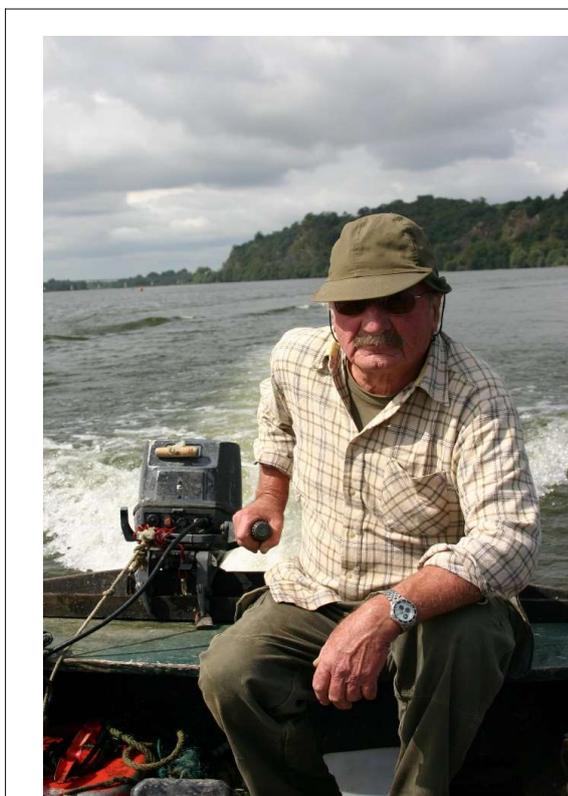


✓ **Le livret de communication (en préparation et pour complément de l'exposition)**



La Loire armoricaine en quête de réparation et de reconnaissance

- ✓ Un patrimoine méconnu et original
- ✓ Le fleuve sinistré : causes et conséquences - devoir de mémoire et de réparation
- ✓ Le programme de rééquilibrage
- ✓ Le suivi et les actions complémentaires
- ✓ Des clés pour comprendre et démêler le vrai du faux, par exemple :
 - *Il y a bien trop de sable en Loire !*
 - *Mais non, c'est un mirage !*



Emile, notre ami, nous a quittés le 13 février 2020.

Militant de la première heure pour la protection de l'environnement, Emile s'était engagé dans la démarche du CLD dès sa création en 2005. Il participait toujours avec beaucoup de plaisir aux réunions du bureau et ses contributions étaient très appréciées. Simultanément, avec le groupe du MNLE Sauver la Loire et en duo avec Jeanine son épouse, il conduisait de nombreuses actions pour la mise en valeur du patrimoine des rives, leur entretien et leur propreté. La cale de Beau Rivage était son port d'attache et point de départ de navigations pour ses observations et sa pêche aux engins. Dernièrement, avec son équipe, il avait retrouvé et mis en valeur l'échelle de Loire de Clermont toute proche de la cale Francis Poul et il en était très heureux.

Avec impatience, il scrutait les avancements du « Programme de rééquilibrage du lit de la Loire » pour retrouver un fleuve calmé par le seuil de Bellevue et plus proche de la belle image qu'il avait en mémoire. Malheureusement, s'il a pu apprécier l'évolution du grand projet, il ne lui a pas été permis de voir sa réalisation...

Pour Emile, comme pour Yves Borbeau et Gaby Haie, le Comité pour la Loire de Demain poursuivra ses engagements.

Notre amitié et notre réconfort à son épouse et à ses enfants.

* **L'assemblée plénière du CLD au Fresne** (commune Ingrandes-Le Fresne) est reportée à une date non fixée !

contact@loire-de-demain.fr Site : www.loire-de-demain.fr

« **Vive la Loire armoricaine, ouvrons-lui les bras !** »